



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Conseil communautaire :
installation de madame
Corinne SEIWERT en qualité
de Conseillère communautaire

N° 001536

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
Rubrique dématérialisation : 5.1 Election exécutif

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion des spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYLAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- par Arrêté préfectoral n° 2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002, monsieur le Préfet de l'Hérault a autorisé la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- vu les dispositions introduites par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et les termes de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la rédaction issue des nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative, notamment, à l'élection des conseillers communautaires à l'occasion des élections municipales ;
- par délibération de la Communauté d'agglomération en séance du 25 mars 2013, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le nombre et la répartition des sièges ;
- par Arrêté préfectoral n° 2013-1-2032 du 21 octobre 2013, le représentant de l'Etat a constaté le nombre total de sièges de la CAHM et celui attribué à chaque commune lors du renouvellement général des Conseillers Municipaux.

Par délibération (n°001325) du 14 avril 2014 et faisant suite aux résultats constatés aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, le Président a procédé à l'installation des 55 conseillers communautaires et des 9 suppléants élus dans chacune des communes adhérentes dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Suite à la démission le 20 janvier 2015 de madame Magali MAZAS de son mandat de conseillère communautaire (Agde) installée par délibération (n°1327) du 24 avril 2014, il doit être procédé à l'installation de sa remplaçante au sein du Conseil communautaire.

Par conséquent, monsieur le Président procède à l'appel nominal de madame SEIWERT Corinne (en remplacement de Mme MAZAS) et la déclare installée dans ses fonctions de conseillère communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PREND ACTE** de l'installation de **madame Corinne SEIWERT** en sa qualité de conseillère communautaire au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Accompagnement et
financement des entreprises -
Programme d'actions et budget
prévisionnel 2015 :
demandes de subventions auprès
de l'Europe (FSE) et de la
Région Languedoc-Roussillon

N° 001537

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Rubrique dématérialisation : 7.5.2. Subventions
accordées

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a démontré sa politique volontariste en matière de développement économique en créant des parcs d'activités économiques adaptés aux besoins des entreprises, et également en investissant de manière durable et équilibrée dans des outils structurants pour le territoire parmi lesquels ; l'aéroport Béziers-Cap d'Agde, les abattoirs de Pézenas, la criée d'Agde, le centre aquatique de l'archipel, la base de loisirs de Bessilles.

Parmi ces actions, la Communauté d'agglomération a aussi mis en place une démarche d'accompagnement individualisé à la création ou à la croissance d'entreprises qui permet aux bénéficiaires outre une dimension de conseils, d'optimiser leur plan de financement vers la recherche de financements publics et par là-même de maximaliser la rentabilité de leur exploitation.

Parmi les actions d'animation économique vers les entrepreneurs, on peut énumérer les suivantes :

- qualifier les projets d'entreprises à l'aide outils adaptés
- valider le modèle économique de 20 à 30 entreprises innovantes en création ou en phase de croissance (- de 5 ans)
- apporter une ingénierie financière au plan de financement en mobilisant les aides publiques adaptées
- sensibiliser les porteurs de projets à l'innovation et au transfert de technologie
- prévenir le risque de défaillance

- former le chef d'entreprise à de nouvelles compétences
- consolider la croissance des entreprises post-crétation par un accompagnement de qualité
- favoriser les échanges et les synergies entre les entreprises
- soutenir la création d'emplois

Durant l'année 2014, la Communauté d'agglomération a permis, notamment, à deux entreprises du territoire de bénéficier d'un accompagnement aux financements de la Région Languedoc-Roussillon :

- une subvention de 98 885 € dans le cadre du projet immobilier de l'Entreprise Aquadoc
- une subvention de 75 000 € dans le cadre de la création du Zoo du Val d'Hérault

Le programme d'actions prévu en 2015 pour cette politique d'appui auprès des entreprises est estimé à 101 200 € ; il est susceptible d'être subventionné à hauteur de 41 % (41 972 €) par le Fonds Social Européen et de 20 % (20 000 €) par la Région L.-R. :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Postes	Montant HT	%	Origine	Montant HT	%
60 Achats (fournitures et fonctionnement divers...)	6 337 €	6%	Europe FSE	41 972 €	41%
61 Services extérieurs (actions de formations des entrepreneurs...)	22 600 €	22%	Région LR	20 000 €	20%
62 Autres services extérieurs (communication, adhésion à différentes structures partenaires, affranchissement...)	7 818 €	8%	Autofinancement	39 228 €	39%
64 Charges de personnel (2 ETP)	64 445 €	64%			
TOTAL	101 200 €	100%	TOTAL	101 200 €	100%

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à d'une part, autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe (Fonds Social Européen) et de la Région Languedoc-Roussillon et d'autre part, à autoriser le Président à signer la convention-type d'accompagnement de projets avec les porteurs de projets et les entreprises implantées sur le territoire en conformité avec la Charte régionale du réseau Synersud (association soutenue par la Région L.R. qui fédère les 20 pépinières d'entreprises régionales).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Budget Primitif de la CAHM,

Vu le budget prévisionnel de l'accompagnement et du financement des entreprises,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe dans le cadre du Fonds Social Européen :

- AXE 1 : « Investir durablement dans la croissance intelligente », Objectif Thématique 3 « Améliorer la compétitivité des PME » ; Priorité d'Investissement 3a « en favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais de pépinières d'entreprises »
- AXE 7 : « Accompagner la création ou la reprise d'activité par le développement des compétences » ; Objectif Thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » ; Priorité d'Investissement 8iii « l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes »

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Languedoc-Roussillon ;
- **D'ADOPTER** le modèle de convention-type d'accompagnement de projets avec les porteurs de projets et les entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et financiers se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Parc d'Activités Economiques de
«La Capucière» - projet de
Maison des terroirs : convention
de partenariat 2015 avec
Languedoc-Roussillon Industries
Agroalimentaire (LRIA)

N° 001539

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibérations
autorisant la signature de conventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a engagé l'aménagement du Parc d'Activités HELIOS à Bessan. Pour mieux capter les flux de nouvelle clientèle générée par l'A9 et l'A75 et pour offrir une vitrine à nos produits locaux, la Communauté d'agglomération souhaite réaliser une Maison des Terroirs, qui s'intègre dans les axes de développement suivants :

- étendre le maillage avec les différentes filières : renforcer les liens avec le tourisme et réseaux alternatifs de distribution, notamment la vente directe,
- améliorer l'attractivité des métiers et des entreprises régionales : promouvoir l'emploi du secteur,
- pérenniser et faire croître les entreprises agroalimentaires : offre d'un lieu facile d'accès et visible favorisant une croissance économique.

Dans cette optique, il est nécessaire de pouvoir cibler les porteurs de projet potentiels pouvant proposer des produits locaux (épicerie, huiles vinaigres et condiments, plantes aromatiques, confitures et confiseries, jus de fruit et boissons, vins et spiritueux, huîtres et coquillages, bien être et cosmétique...) qui permettraient d'animer ce futur lieu convivial. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a sollicité différents organismes, associations institutionnelles et interprofessionnelles afin de créer un lien de partenariat et de développer une collaboration sur des projets ambitieux et valorisant ainsi son patrimoine territorial.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée de poursuivre le partenariat avec Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires (LRIA), association interprofessionnelle qui a pour vocation de fédérer l'ensemble des entreprises industrielles du secteur agro-alimentaire et de créer du lien entre elles à travers diverses actions.

Monsieur le Rapporteur précise que LRIA représente 80 % de la filière agro-alimentaire et regroupe 14 branches d'activités dont le Bio dont son contrat de filière « A.G.I.R. pour l'agroalimentaire » avec la Région Languedoc-Roussillon dont le but est de mobiliser les entreprises et mutualiser les moyens et compétences autour d'axes stratégiques majeurs avec comme objectif majeur d'améliorer l'encrage régional et les partenaires locaux. LRIA envisage de développer des partenariats avec des organismes institutionnels tels que l'ADEME, la DIRECCTE LR, les départements limitrophes et des organismes techniques tels que Sud de France Développement, Transferts LR, Sup Agro Montpellier...

Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération et en s'appuyant sur sa bonne connaissance du tissu agroalimentaire régional, LRIA contribuera à la recherche d'entreprises qui correspondront aux besoins de la CAHM en informant, sensibilisant et mettant en relation les acteurs économiques selon les modalités de la convention de partenariat établie entre les deux structures.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le renouvellement de ce partenariat de retombées économiques sur le territoire avec Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires dont la participation financière pour 2015 s'élève à 4 000 € HT et d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat correspondante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUVELER** pour l'année 2015 le partenariat avec Languedoc-Roussillon Industries Agro-alimentaires dans le cadre du parc d'activités HELIOS et du projet d'une Maison des Terroirs ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération et LRIA ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget annexe du PAEHM « La Capucière ».

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Programme d'actions annuel
avec la Chambre d'Agriculture
de l'Hérault pour l'année 2015

N° 001540

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Planification, agriculture & prospective
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3. Subventions
accordées par les EPCI

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire et plus particulièrement en matière d'agriculture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée - première intercommunalité à assurer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault - a souhaité renouveler cette étroite collaboration pour une nouvelle période (2014-2017) dans le cadre d'une nouvelle convention-cadre signée le 28 novembre 2014.

L'objectif est que la Chambre d'Agriculture puisse accompagner la Communauté d'agglomération dans ses objectifs de maintien et de développement de l'activité agricole sur son territoire et par là-même permettre des échanges d'informations et de données.

Chaque année, le Conseil communautaire sera amené à approuver un programme d'actions qui s'intègre dans la convention-cadre afin de préciser la répartition des rôles de chacun. Pour l'année 2015, il est proposé de travailler sur les actions suivantes :

- **Axe 1 : Agriculture et urbanisme**

- ✓ Action 1 : réflexion autour des PLU / Bâtiment d'exploitation

- **Axe 2 : Accompagnement de projets de territoire**
 - ✓ Action 2 : PAEN des Verdisses
 - ✓ Action 3 : Déploiement de l'agropastoralisme sur Castelnau de Guers, Montagnac, Florensac, Pézenas
 - ✓ Action 4 : Accompagnement à la structuration des producteurs d'oignons doux de Lézignan (technique + promotion)
- **Axe 3 : Développement de projets d'agriculture durable**
 - ✓ Action 5 : Aire de lavage de Saint-Thibéry
 - ✓ Action 6 : Accompagnement au développement d'aires de lavage collectives sur le territoire de la CAHM
 - ✓ Action 7 : Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) « Hérault Domitia »
- **Axe 4 : Accompagnement de porteurs de projets d'installation sur le territoire**
 - ✓ Action 8 : Projet vallée de la Peyne
- **Axe 5 : Développement des circuits de proximité**
 - ✓ Action 9 : 4 Marchés de Producteurs de Pays
 - ✓ Action 10 : Paniers fraîcheur
 - ✓ Action 11 : Un fruit pour la récré
 - ✓ Action 12 : Sensibilisation des Offices de Tourisme à la notion de circuit-court et produits de territoire

Monsieur le Président précise que certaines actions nécessitent un co-financement de la Communauté d'agglomération :

- 1 000 € HT par Marchés de Producteurs de Pays, soit 4 800 € TTC pour 2015 pour 4 marchés
- 3 600 € TTC pour financer une partie du temps de travail de la Chambre d'Agriculture (action 4)
- 600 € TTC pour une formation dispensée aux offices de tourisme (action 12)

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer d'une part, sur l'approbation de ce programme d'actions pour l'année 2015 et d'autre part, sur le co-financement de certaines actions d'un montant total de 9 000 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le contenu de ce programme d'actions pour l'année 2015 tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ALLOUER** une subvention de 9 000 € TTC sur cette action à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour l'année 2015 (en fonction de la réalisation effective des actions).

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Aire de lavage du Hameau
agricole de Saint-Thibéry :
convention de mise à disposition
CAHM-GIE

N° 001541

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Planification, agriculture & prospective
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibérations
autorisant la signature de conventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle :

- que les travaux du Hameau agricole de Saint-Thibéry -reconnu d'intérêt communautaire par délibération du 24 janvier 2011- ont été finalisés au printemps 2014 et par conséquent les premiers agriculteurs construisent actuellement leurs hangars ;
- qu'à l'issue de sa création, il été convenu de mettre en place une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs sur une parcelle identifiée au sein du hameau. En effet, les effluents phytosanitaires (fonds de cuve, eaux de rinçage des bidons, eaux de lavage extérieur du pulvérisateur...) peuvent représenter une source de pollution importante des milieux naturels. L'arrêté du 12 septembre 2006 réglemente la gestion de ces effluents et encadre les bonnes pratiques phytosanitaires.

Monsieur le Rapporteur indique qu'afin de limiter ces risques de pollutions phytosanitaires, la Communauté d'agglomération souhaite accompagner les agriculteurs, notamment, par la création d'aires collectives de lavage et de remplissage des pulvérisateurs. L'objectif étant de sécuriser le remplissage et le lavage du matériel tout en répondant aux exigences de la réglementation. Ainsi, par délibération du 29 septembre 2014, le lancement des travaux de l'aire de lavage a été approuvé et les travaux ont débuté en janvier pour être finalisés au début du printemps 2015.

Parallèlement aux travaux, une réflexion a été menée avec les agriculteurs du Hameau agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault afin d'étudier le modèle juridique qui permettra la gestion de cette aire selon le montage suivant :

- la constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) impliquant les agriculteurs utilisateurs de l'aire de lavage (obligatoire dans l'utilisation des produits phytosanitaires),
- la mise en place d'une convention de mise à disposition gratuite de l'aire entre la Communauté d'agglomération et le GIE,
- la rédaction d'un règlement intérieur d'utilisation de l'aire validée par les intervenants.

Cette convention de mise à disposition d'une durée de six ans, renouvelable trois fois (durée du bail à construction et du GIE) intègre la répartition des responsabilités entre la CAHM et le GIE à savoir : le GIE s'engage à jouir des locaux en occupant « soigneux » et selon la destination donnée par la présente convention. De plus, il assurera les réparations et l'entretien des installations dès qu'elles seront nécessaires. La CAHM assurera au GIE la jouissance paisible et continue du bien mis à disposition et elle prendra à sa charge les grosses réparations afin que l'immeuble reste toujours conforme à l'usage auquel il est destiné selon l'article 606 du code civil (murs, charpente couverture, murs de soutènement et clôtures) étendues aux ouvrages et canalisations enterrés ou sous chape béton).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la convention de mise à disposition gratuite répartissant les responsabilités entre la CAHM et le GIE sur le fonctionnement et l'utilisation de l'aire de lavage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la signature de la convention de mise à disposition gratuite de l'aire de lavage du Hameau agricole de Saint-Thibéry entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et le Groupement d'Intérêt Economique à compter de sa création ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention avec le GIE ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mise à disposition de l'aire.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Stratégie d'actions afin de
soutenir l'association
«Les producteurs d'oignons
doux de Lézignan»

N° 001542

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Planification, agriculture & prospective
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3. Subventions
accordées par les EPCI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que le nom Lézignan la Cèbe a été donné au village au XV^{ème} siècle. La cèbe (plante potagère) produite était à cette époque renommée dans les villes alentours et, plus tard, le village devint une escale appréciée par les vacanciers qui achetaient la cèbe sur leur passage. Fort de cette renommée historique, une dizaine de producteurs d'oignons de Lézignan la Cèbe et des communes limitrophes (Adissan, Cazouls d'Hérault, Montagnac, Nizas, Pézenas,) se sont regroupés et structurés au sein de l'association déjà existante représentative de la production (activité principale et activité secondaire de la production d'oignons) démontrant ainsi une volonté forte d'agir collectivement afin de faire évoluer cette plante herbacée bisannuelle.

Ces producteurs exploitent des surfaces comprises entre 1 500 m² et 3 ha avec une main d'œuvre saisonnière importante. Le dépôt de deux marques « La Cèbe de Lézignan » et « L'oignon de Lézignan » permet à la fois de protéger l'identité du produit et de fédérer les producteurs autour d'un produit commun. Ce segment de marché est considéré comme un marché de niche avec une attente des consommateurs importante, aussi cette structuration va les aider à se protéger d'une concurrence parfois déloyale de l'Espagne et les aider à se faire connaître et à se développer.

Ce début de structuration permet, aujourd'hui, aux producteurs d'afficher leur volonté commune d'initier des partenariats indispensables à leur développement (Département, communes, CAHM, Chambre d'Agriculture...) selon trois importants :

- un volet technique (*itinéraires techniques, conditionnement, formations, agriculture durable...*) :
Les agriculteurs ont fait ressortir le besoin d'être accompagnés et formés sur toutes les questions techniques liées à la production de l'oignon pour devenir plus professionnels. La question de la durabilité de leur production (économie d'eau, phyto, biodiversité...) se pose également et deviendra indispensable avec la professionnalisation des exploitations
- un volet foncier :
Les agriculteurs ont mis en avant le manque de terre disponible pour la production d'oignon, d'une part pour leur activité propre et d'autre part pour l'installation possible de jeunes agriculteurs. Une animation foncière semble indispensable afin d'identifier du foncier disponible.
- un volet promotion-communication (*promotion de la marque, support de communication, événementiel notamment la foire à l'oignon*) :
Les agriculteurs souhaitent donner plus d'ampleur à la foire à l'oignon qui se déroule le premier week-end de juillet de chaque année. Afin de faire mieux connaître le produit et la nouvelle marque, des actions de communication et de promotion semblent également indispensables à mener

Les agriculteurs ayant fait ressortir leur besoin d'être accompagnés et formés sur toutes ces problématiques techniques, foncières et promotionnelle liées à la production de l'oignon, cette structuration pourrait aboutir à une démarche de reconnaissance du produit (démarche IGP ou AOP), à l'image des oignons des Cévennes par exemple.

Dans le cadre de cette action et dans la limite d'un budget maximum de 5 000 €, il est proposé de mettre en œuvre :

- une co-animation entre la Communauté d'agglomération et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault sur les trois volets détaillés ci-dessus,
- une participation au temps de travail dans la limite de 6 jours de travail en 2015, soit 3 600 € (à intégrer dans le plan d'actions annuel de 2015 CA34-CAHM),
- un portage d'une animation foncière,
- la réalisation de support de communication
- un soutien financier à la Foire à l'Oignon par la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la participation de la Communauté d'agglomération en tant que co-animateur de ces actions pour l'année 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à la mise en œuvre de ces actions en tant que co-animateur auprès des producteurs d'oignons de Lézignan La Cèbe et des communes limitrophes ;
- **D'ALLOUER** un budget de 5 000 € sur cette action pour l'année 2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette stratégie d'actions afin de soutenir l'association « Les producteurs d'oignons doux de Lézignan ».

Fait et délibéré à VIAS les ~~jour~~, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Modification de l'engagement
financier de l'EPF L.R.
sur la convention opérationnelle
d'Agde :

Avenant n°1 à la convention
opérationnelle

N° 001544

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 8.5. Habitat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, Vice-Président délégué à l'habitat

Monsieur le Vice-Président rappelle que la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat nécessite, pour aller plus loin, de disposer d'outils pour pouvoir intervenir sur le foncier – c'est l'une des vocations de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé par décret en 2008.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une convention-cadre entre la CAHM et l'EPF L.-R. a été approuvée par délibération du 17 décembre 2012 pour sceller un partenariat d'intervention foncière. Ainsi, en agissant sur le territoire, EPF permet à la Communauté d'agglomération de mener une stratégie foncière dynamique, en vue de la réalisation de logements et notamment de logements sociaux, dont les enjeux stratégiques sont :

- de passer du mode d'intervention à l'opportunité à l'action par anticipation sur le foncier à mobiliser et selon le court, moyen ou long terme,
- d'agir en adéquation avec les PLU et surtout selon les projets urbains des communes sur les zones d'extension, de renouvellement urbain, les « dents creuses »,
- d'exercer une maîtrise du prix du foncier : créer des prix de référence sur le secteur concerné...

Les conventions opérationnelles portent sur l'intervention de :

- l'EPF dont le rôle est d'assurer une veille foncière, de réaliser les études, diagnostics...du foncier et de mobiliser les bailleurs sociaux
- la commune qui consiste à définir son projet sur le secteur retenu et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à sa réalisation, mobiliser les bailleurs sociaux
- la CAHM dont le rôle est de piloter et coordonner les actions et acteurs, d'apporter un appui particulier en matière d'urbanisme et foncière et de mobiliser les bailleurs sociaux

Dans ce cadre, la commune d'Agde a signé une convention opérationnelle le 5 mars 2013 pour des acquisitions foncières destinées au logement social sur la commune. Pour se faire, l'EPF L.-R. assure le portage des biens acquis et les acquisitions en cours se poursuivent. Un engagement financier complémentaire d'un montant de 400 000 € de la part de l'EPF L.-R. s'avère nécessaire.

Il s'agit aujourd'hui de proposer un avenant à cette convention portant l'engagement financier de l'Etablissement Public Foncier L.-R. à 1 M 900 €. De plus, par délibération du Conseil d'Administration de l'EPF du 5 décembre 2015 les durées de portages ne peuvent être supérieures à trois ans ainsi la convention en est modifiée comme suit :

« L'EPF LR procède aux acquisitions pendant une durée de 3 ans à partir de la date d'approbation de la convention par le Préfet de région et en assure le portage foncier pendant 3 ans à compter de la date d'acquisition ».

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser son Président à signer l'Avenant N°1 à la convention opérationnelle d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant N°1 à la convention opérationnelle d'Agde dans le cadre de la modification de l'engagement financier de l'EPF L.R. ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit Avenant ainsi que toutes les pièces se rapporter au dossier.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Transport des scolaires
sur les lignes régulières
du réseau Cap'Bus :
convention financière 2015 avec
le Syndicat Mixte des Transports
en Commun de l'Hérault
(SMTCH) relative aux modalités
d'utilisation du réseau urbain de
la CAHM

N° 001545

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Transport
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibérations
autorisant la signature des conventions

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, Vice-Président délégué au transport

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a transféré au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) l'organisation du transport scolaire.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à ce titre et conformément à l'article 8-3 des statuts, celui-ci utilise les moyens existants des réseaux urbains pour assurer le transport des scolaires.

En conséquence, la présente convention a pour objet :

- de préciser les modalités d'utilisation du réseau de la CAHM à savoir l'utilisation des lignes 2 (Agde – grau d'Agde) 3 (Agde – Cap Ouest) 4 (Agde – Cap Est) et 5 (Agde – Pézenas) du réseau CAP'BUS pour le transport d'une partie des scolaires.
- de spécifier les modalités d'organisation du transport des élèves de maternelles, primaires et collégiés sur la commune d'Agde.
- de définir les relations financières entre les deux parties afin d'assurer à la CAHM une compensation financière pour l'utilisation de son réseau.

A ce titre, les modalités de calcul comprennent :

- une participation forfaitaire fixe non indexée par élève transporté sur les lignes 2,3 et 4
- une participation forfaitaire variable indexée annuellement par élève transporté sur la ligne 5

Pour l'année 2015, le montant de la compensation financière à encaisser par la CAHM s'élève à la somme de 177 768 HT, soit 195 544,80 TTC (*montant identique à la compensation financière 2014*).

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil communautaire de passer pour l'année 2015 avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la Communauté d'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » la somme de 177 768 € HT, soit 195 544,80 TTC.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Actualisation de la convention de fonctionnement entre la CAHM, le Conseil Général de l'Hérault, le foyer rural d'Aumes et le Club VTT de Vias pour la gestion de l'espace VTT-FFC n°138 «Hérault Canal du Midi Méditerranée»

N° 001547

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Environnement

Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibérations autorisant la signature de conventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis plus de 10 ans, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est traversée par un réseau VTT qui a beaucoup évolué. D'abord mis en place sur la partie nord du territoire (anciennement Communauté des Communes du Pays de Pézenas), ce réseau parcourt à présent les 19 communes et les relie aux territoires voisins.

La Communauté d'agglomération assure la gestion de cet espace VTT, labellisé Fédération Française de Cyclisme n°138 « Canal du Midi Méditerranée » qui représente plus de 500 km, en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault et l'implication de clubs supports. Afin de prendre en compte l'évolution des structures gestionnaires au cours des années et d'adapter le réseau à la gestion du terrain, plusieurs conventions doivent nécessairement être mises à jour.

Madame le Rapporteur expose que le 18 février 2013, la Communauté d'agglomération a signé une convention de fonctionnement avec le Foyer rural d'Aumes section VTT et le Conseil Général de l'Hérault pour la gestion de son espace VTT-FFC n°138 « Hérault Canal du Midi Méditerranée » qui définit les engagements de chacun afin que ce réseau remplisse les critères indispensables à sa labellisation par la Fédération Française de Cyclisme. Afin d'avoir des circuits dans un bon état, il est prévu dans cette convention que le Foyer rural d'Aumes et le Conseil Général de l'Hérault recensent le balisage des circuits deux fois par an. Une répartition des circuits a donc été faite entre les deux structures.

De plus, le Club VTT de Vias a souhaité rejoindre la Communauté d'agglomération en tant que partenaire gestionnaire de notre réseau VTT en participant à la reconnaissance des circuits VTT.

Il convient d'actualiser la convention de fonctionnement en intégrant le Club VTT de Vias, nouveau partenaire et les actions qui lui sont confiées.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'actualisation de la convention de fonctionnement entre la CAHM, le Conseil Général de l'Hérault, le Foyer rural d'Aumes et le Club VTT de Vias pour la gestion de l'espace VTT-FFC n°138 « Hérault Canal du Midi Méditerranée ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'actualisation de la convention de fonctionnement entre la CAHM, le Conseil Général de l'Hérault, le Foyer rural d'Aumes et le Club VTT de Vias pour la gestion de l'espace VTT-FFC n°138 « Hérault Canal du Midi Méditerranée » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de fonctionnement intégrant le Club VTT de Vias et les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Actualisation des conventions
temporaires de passage
pour les VTT concernant
les communes de Castelnau
de Guers et Pinet suite à la
modification de circuit n°18

N° 001548

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Environnement
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibérations
autorisant la signature de conventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis plus de 10 ans, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est traversée par un réseau VTT qui a beaucoup évolué. D'abord mis en place sur la partie nord du territoire (anciennement Communauté des Communes du Pays de Pézenas), ce réseau parcourt à présent les 19 communes et les relie aux territoires voisins.

La Communauté d'agglomération assure la gestion de cet espace VTT, labellisé Fédération Française de Cyclisme n°138 « Canal du Midi Méditerranée » qui représente plus de 500 km, en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault et l'implication de clubs supports. Afin de prendre en compte l'évolution des structures gestionnaires au cours des années et d'adapter le réseau à la gestion du terrain, plusieurs conventions doivent nécessairement être mises à jour.

Madame le Rapporteur expose que les intempéries de fin 2014 ont éprouvé les communes de notre territoire et les circuits VTT n'ont pas été épargnés. Le circuit VTT n°18 (Florensac/Pomérols/Pinet) a été particulièrement impacté au niveau du ruisseau du Soupié. Il s'agit d'un passage où le ruisseau est en grande majorité à sec. Il avait été aménagé avec des marches pour permettre un meilleur franchissement par les VTTistes.

Suite aux intempéries, cet endroit s'est retrouvé infranchissable, de nombreux troncs d'arbres charriés par les eaux sont venus finir leur course au niveau où les VTTistes franchissent ce ruisseau. La réhabilitation de ce lieu a demandé un très fort investissement des services ruraux centre et nord qui gèrent sur le terrain l'entretien du balisage et de la végétation des chemins sur lesquels passent les circuits.

Afin d'éviter que cela ne se reproduise, il est proposé en accord avec les communes de Castelnaud-de-Guers et Pinet concernées par ce circuit n°18 d'en modifier le tracé afin d'éviter ce passage du ruisseau du Soupié.

Il convient d'actualiser les conventions temporaires de passage pour les VTTistes concernant les communes de Castelnaud de Guers et Pinet suite à la modification du circuit n°18.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'actualisation des conventions de passage avec les communes de Castelnaud-de-Guers et Pinet en intégrant le nouveau tracé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'actualisation des conventions temporaires de passage pour les VTT avec la commune de Castelnaud de Guers et la commune de Pinet suite à la modification du circuit n°18 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention évitant le passage au niveau du ruisseau du Soupié et les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Construction d'un réseau Très
Haut Débit en fibre optique :
marché complémentaire

N° 001550

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Marchés publics
Rubrique dématérialisation : 1.1.1. Délibérations
relatives aux marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIÈRE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONNET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a engagé un projet pluriannuel de déploiement d'un réseau fibre optique sur son territoire jusqu'en 2016. Ainsi pour mener à bien ce projet en fonction des financements disponibles, celui-ci a été divisé en plusieurs phases et une première tranche a été confiée à l'entreprise CIRCET pour les travaux de câblage en fibre optique des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et des bâtiments communautaires pour un montant de 183 139 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que certaines prestations qui ne figuraient pas dans le marché initial sont devenues nécessaires à la suite de circonstances imprévues et notamment :

1. Le déploiement d'un câble à fibre optique dans des fourreaux Orange sur le linéaire Florensac/Saint-Thibery d'une part et sur la traversée de Pézenas d'autre part en lieu et place d'une location longue durée auprès de Hérault Télécom est devenu nécessaire compte tenu :
 - que les conditions financières d'accès aux installations de génie civil et d'appuis aériens d'Orange pour la boucle locale optique du 27/07/2014 ont sensiblement baissé, ce qui les rend plus attractives.
 - que les échanges permettant d'envisager une équivalence du montant des IRU entre Hérault Télécom et la CAHM n'ont pas abouti à ce jour.

2. Le raccordement de 7 sites complémentaires (*Médiathèques de Pinet et Pomérols, mairie de Portiragnes, maisons de retraite de Bessan et Saint-Thibéry, l'école primaire de Saint-Thibéry, l'Office de Tourisme de Pézenas Val d'Hérault*) pour lesquels la décision de les intégrer à la boucle optique n'avait pas été prise lors de l'élaboration du marché initial.
3. Le renforcement de la capacité du câble à fibres optiques de 144 à 288 brins entre Pézenas et Saint-Thibery, où sera localisé le nœud optique du réseau est rendu nécessaire par l'augmentation du nombre de sites raccordés ainsi que l'évolution à la hausse du catalogue de services que la Communauté d'agglomération mettra à disposition des communes.

Ainsi, il indique que ces travaux bien que séparables de l'exécution du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire, conformément à l'article 35II 5° du CMP de passer avec l'entreprise CIRCET un marché complémentaire sans publicité et sans mise en concurrence pour un montant de 86 847,33 € HT

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable unanime de la CAO en date du 29 janvier 2015
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'entreprise CIRCET, un marché complémentaire pour les travaux de câblage de la fibre optique pour un montant de 86 847,33 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapporter à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Marché assurances de la CAHM
: lancement d'une nouvelle
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert et autorisation de
signature du marché

N° 001551

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Marchés publics
Rubrique dématérialisation : 1.1.1. Délibérations
relatives aux marchés publics

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle qu'une partie des marchés d'assurance de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée arrivent à échéance au 30 juin 2015.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du Code des marchés publics. En effet, le montant cumulé de l'ensemble des primes annuelles dépasse le seul des 207 000 € H.T.

Il indique que le dossier de consultation comprendra quatre lots :

- ✓ Lot 1 « dommages aux biens immobiliers et mobiliers » estimé à la somme de 30 500 € net/ an
- ✓ Lot 2 « Tous risques expositions » estimé à la somme de 600 € net /an
- ✓ Lot 3 « Responsabilité civile et risques annexes » estimé à la somme de 18 000 € net/an
- ✓ Lot 4 « protection juridique, personne morale, agents et élus » estimé à la somme de 3 570 € net/an

Monsieur le Président précise que les marchés seront conclus pour une durée de cinq années.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du Code des marchés publics pour la souscription des contrats d'assurances concernant « *les dommages aux biens immobiliers et mobiliers* » ; « *Tous risques expositions* » ; « *Responsabilité civile et risques annexes* » ; « *protection juridique, personne morales, agents et élus* » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir, conformément au choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapporter à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a shield, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Compte-rendu des marchés
publics conclus au cours
de l'année 2014

N° 001552

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Marchés publics
Rubrique dématérialisation : 1.7.1. Actes spéciaux
et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de Spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYAX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- ✓ *Vu l'arrêté en date du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.*

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics la Communauté d'agglomération doit publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente en distinguant, les différents types d'achat : travaux, fournitures ou services, la date de notification, les montants notifiés, l'objet du marché et le nom des attributaires.

Par conséquent, monsieur le Président présente un tableau récapitulatif de ces marchés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'année 2014.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Création d'un emploi
fonctionnel de Directeur Général
des Services Techniques

N° 001553

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6. Délibérations
relatives aux créations d'emplois

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 53,
- Vu le Décret n° 90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

L'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriale impose la production, dans les agglomérations, d'un schéma de mutualisation des services entre l'établissement public et ses communes membres.

Au-delà de l'obligation législative de définition de ce schéma, les contraintes de gestion qui se renforcent pour nos collectivités, rendent indispensables une réflexion de rationalisation de l'organisation des services. Un des secteurs les plus importants en termes de prestations rendues à la population et de ressources humaines, est celui des services techniques.

En effet, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce des compétences en termes de propreté de voirie et d'entretien des espaces verts urbains qui mobilisent plus de 250 agents, dont environ une centaine sur le territoire de la ville d'Agde. De son côté, la ville d'Agde a structuré ses interventions concernant ses espaces publics et ses bâtiments autour de deux directions [ordonnancement et logistique et la direction du Centre Technique Municipal (CTM)] qui regroupent près de 150 agents. Ce sont donc près de 250 agents qui sont mobilisés au quotidien sur ce territoire.

Compte tenu des économies à réaliser dans les années à venir, l'organisation de ces services et les métiers associés sont amenés à évoluer profondément (optimisation logistique, polyvalence...). Il s'avère ainsi utile dès à présent et sans attendre les conclusions de l'ensemble du schéma de mutualisation, de coordonner les services opérationnels de l'agglomération et de la ville d'Agde sous une même direction technique. Compte tenu du caractère expérimental de cette démarche, cette fonction pourra être occupée par l'intermédiaire d'une mise à disposition partielle d'un cadre de direction générale de la ville d'Agde, qui ne donnera pas lieu, au titre de l'année 2015, à remboursement de la part de la Communauté d'agglomération.

Cette démarche nécessite de procéder à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques, dont le titulaire aura vocation à diriger les services techniques de la CAHM dans les domaines de l'entretien des espaces publics (propreté, espaces verts, territoires ruraux, ...).

Compte-tenu de ces éléments, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la modification du Tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en procédant à la création d'un emploi de Directeur Général des Services Techniques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** à la modification du Tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en procédant à la création d'un emploi de Directeur Général des Services Techniques, sur le fondement des textes sus visés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Rapport d'observations
définitives de la Chambre
Régionale des Comptes de
Languedoc-Roussillon
concernant la gestion de la
Société Anonyme d'Economie
Mixte Locale d'Équipement du
Biterrois et de son Littoral
(SEBLI) au cours des exercices
2008-2013

N° 001554

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Administration Générale
Rubrique dématérialisation : 7.1.5.
Communication sur lettre d'observations
définitives de la CRC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LÉBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante que la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon a procédé à l'examen de la gestion de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « d'Équipement du Biterrois et de son Littoral » (SEBLI) à compter de l'exercice 2008 jusqu'en 2013.

La SEBLI, Société d'économie mixte créée en 1963 en vue de l'aménagement du quartier de la Devèze et par la suite de la station balnéaire du Cap d'Agde exerce quatre métiers : la rénovation urbaine, la construction d'équipements publics, les études-conseils en urbanisme ainsi que l'aménagement, qui demeure le métier prépondérant. Son champ d'actions est vaste et complexe, faisant intervenir une multitude d'acteurs, exigeant de solides compétences dans un environnement soumis à de forts aléas économiques.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est un des 11 actionnaires publics de cette SEM et détient 11,5 % du capital social. A ce titre, elle dispose de 2 des 16 sièges du Conseil d'Administration.

En application de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon N°156/48 du 8 janvier 2015 accompagné de deux réponses de l'ordonnateur (ensemble reçu le 9 janvier 2015) portant sur les exercices 2008 à 2013 doit être communiqué au Conseil communautaire. Il a été inscrit à l'ordre du jour et joint à la convocation adressée à chaque conseiller le 3 février 2015.

L'ensemble de ces documents donne lieu à un débat. Par la suite, il sera communicable aux tiers.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de prendre acte de la communication de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président et après débat,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Languedoc-Roussillon N°156/48 du 9 janvier 2015 portant sur l'examen de la gestion de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « d'Equipement du Biterrois et de son Littoral » (SEBLI) pour les exercices 2008 à 2013.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :
Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :
13-02-2015

OBJET :

Décisions prises par le Président
sur délégation - compte rendu au
Conseil

N° 001555

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Administration générale
Rubrique dématérialisation : 1.7.1. Actes spéciaux
et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONNET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération prise en séance du 14 avril 2014 ;
- Vu la délibération prise en séance du 24 avril 2014 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décisions prises du 26/06/2014 au 03/11/2014 (n°901 au n°940)

MARCHES PUBLICS - AVENANTS :

N°000901 → Achat de brosses pour balayeuses urbaines et matériels de cantonniers : avenant n°1. Cet avenant a pour but d'intégrer au marché de fournitures de brosses de nouveaux produits.

N°000902 → Marché public 2014-16 Vérification périodique électrique et gaz des bâtiments communautaires : attribution du marché au Bureau de Contrôle Fédéral domicilié à Agde pour un montant minimum de 2 000 € et un maximum de 12 000 € HT. Cette société vérifiera périodiquement les installations électriques et gaz des bâtiments communautaires.

N°000903 → Château Laurens à Agde : restauration intérieure du salon de musique : Lot 5 vitrail miroiterie : avenant n°2 avec la société TALYA VITRAIL domicilié 30133 les Angles. Considérant que le marché prévoyait la création de vitrerie ornementale du château Laurens et que la société a pu réemployer la vitrerie ornementale existante, un avenant de moins-value de 786 € a été passé avec l'entreprise.

N°000904 → Nettoyement de la voirie des secteurs géographiques d'Agde et de la Tamarissière et prestations spécifiques sur le territoire de la CAHM : avenant n°2. Considérant que la ville d'Agde a étendu son marché initial de 2 200 m² soit 14 marchés supplémentaires, un avenant n°2 au marché a été passé avec la société afin que cette dernière puisse nettoyer ces marchés pour un montant annuel de 2 386,51 € TTC.

N°000906 → Elaboration du schéma de mutualisation des moyens communautaires et communaux au service du territoire Hérault Méditerranée : attribution du marché au cabinet INITIAVES RH domicilié à Nantes pour un montant de 38 785 € HT (TF+TC) afin que ce dernier élabore et mette en œuvre le schéma de mutualisation.

N°000908 → Traitement des palmiers sur le territoire attribution du marché à la société VIAGREEN domicilié à Narbonne. Au fur et à mesure des besoins des bons de commandes ont été transmis à la société afin que cette dernière traite les palmiers infestés de papillons ravageurs à la glu.

N°000913 → Construction d'un centre aquatique communautaire, Lo 13 « Traitement, ventilation, plomberie, sanitaire » : avenant n°6 avec l'entreprise SPIE SUD OUEST : paiement d'une indemnité complémentaire. Considérant que la société a fait une demande d'indemnisation et que la CAHM suite aux justifications et aux recommandations du maître d'œuvre et après négociation a décidé d'accorder à la société la somme de 30 000 € au titre de cette indemnité.

N°000927 → Avenant n°1 au lot 2 « agendas et éphémérides » du marché 2012-311 fournitures et consommables de bureau, agendas et éphémérides avec la société LACOSTE. Considérant que les besoins ont évolué il convient de rajouter par avenant de nouvelles références au bordereau de prix.

N°000928 → Avenant n°3 au marché de location 2011-37 Location et maintenance de matériels d'impression avec la société SHARP. Considérant que le contrat d'un photocopieur est arrivé à son terme, il a été nécessaire de rajouter par avenant au marché de location un photocopieur pour le bâtiment D du siège de la CAHM.

N°000933 → Diagnostic approfondi de digues et ouvrages annexes sur la commune de Bessan : attribution du marché au cabinet Géolithe domicilié à Crolles. Considérant que la CAHM a souhaité lancer un diagnostic approfondi sur les digues et les ouvrages annexes situé sur la commune de Bessan. Le montant de cette étude s'est élevé à la somme de 36 115,50 € HT.

N°000934 → Aménagement d'une aire de lavage au hameau agricole de saint Thibery : mission de coordination sécurité protection de la santé confiée au cabinet JPM Ingénierie. Considérant que les travaux pour la réalisation de l'aire de lavage regroupent plusieurs entreprises qui sont intervenues sur le site, il a été nécessaire de se faire accompagner d'un cabinet SPS pour un montant de 2 296 € HT.

N°000937 → Marché public 2014-08 lot 1 formation à la sécurité CACES, travaux en hauteur, habilitations électriques : avenant n°1. Considérant que la CAHM a souhaité former les agents du service technique à la conduite de hayons élévateurs et que celle-ci n'était pas prévu au marché initial. Un avenant n°1 a été passé avec la société PICA CONSULTANT domicilié à Fleurance afin de la rajouter au bordereau de prix.

N°000940 → Marché public 2014-25 Etat des lieux et restructuration de la maîtrise d'ouvrage de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à l'échelle de la CAHM : attribution du marché au groupement SERICE PUBLIC / GAXIEU dont le mandataire est domicilié à Paris pour un montant global de 83 237,50 € HT

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°000914 → Marché de travaux : construction du réseau intercommunal Très Haut Débit de la CAHM : paiement des frais d'honoraires au cabinet CGCB d'un montant de 1 000 € HT. La CAHM a mandaté le cabinet CGCB, domicilié à MONTPELLIER, afin que ce dernier assiste la collectivité dans le cadre d'une offre anormalement basse.

N°000924 → Aménagement de la ZAC de « La Capuciere » à Bessan : Maison des terroirs : rencontre avec les producteurs locaux lors d'une manifestation destinée à valoriser leurs produits sur le territoire intercommunal d'un montant de 1 422,20 €.

N°000936 → Paiement d'honoraires huissier de justice : mise en œuvre de mesures d'expulsion et d'exécution du jugement du tribunal. Considérant que le tribunal d'instance de Béziers a approuvé la procédure d'expulsion pour suite de non paiements de loyers engagés par la CAHM et que le jugement a été signifié au locataire par l'intermédiaire d'un huissier. Les honoraires de Maître Chastel se sont élevés à la somme de 800 € net.

CONTRATS :

N°000912 → Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2014 : contrat de prêt avec la Banque Postale d'un montant maximum de 2 000 000 € sur une durée maximum de 364 jours à compter de la date d'effet au taux d'intérêt de Eonia + marge à 1,61 % l'an.

N°000916 → Contrat de service avec location de boîtier GPS/GSM avec la société ORNICAR domicilié à Montbonnot. Considérant que la CAHM a souhaité équiper onze véhicules supplémentaires de système de géolocalisation et que dans un souci de bon fonctionnement et de suivi a passé un contrat de location d'un montant de 25 € HT pour une durée de 11 mois avec la même société.

N°000917 → Formation des services aux logiciels SIG : acquisition du PASS ELA PACK SERVICES avec la société ESRI domiciliée à Montpellier pour un montant de 9 500 € HT correspondant à 30 crédits. Considérant que le service SIG doit rester en phase avec les dernières technologies et pour cela suivre des formations par le biais du PASS ELA PARCK.

N°000920 → Contrat de prestation d'animations avec Ludmila FRALIN pour les ateliers « un boléro pour vous » : considérant que le service des métiers d'art a organisé durant la période estivale 2014 une série d'ateliers animée avec la créatrice Ludmila FRALIN pour un montant de 1 680 € TTC.

N°000921 → Contrat de prestation d'animations avec Claire DE MONTARDY pour les ateliers « un bijou pour vous » : considérant que le service des métiers d'art a organisé durant la période estivale 2014 une série d'ateliers animée avec la créatrice Claire de MONTARDY pour un montant de 1 680 € TTC.

N°000923 → Maintenance des logiciels SAP Business Objects : renouvellement du contrat de maintenance avec la société DECIVISION domiciliée à Toulouse pour un montant annuel de 3 362.31 € HT pour le service SIG.

N°000929 → Contrat d'intervenants : animations et spectacles avec l'association LANGUE D'OC ET TRANSMISSION domiciliée à Pézenas. Le service métiers d'art de la CAHM a organisé une animation pour la fête de Saint Amour afin de dynamiser le cœur de ville d'Agde pour un montant de 8 000 € TTC

N°000939 → Contrat de maintenance de logiciel : renouvellement de contrat avec la société VEREMES domicilié à Saint Estève pour un montant de 3 140 € HT.

CONVENTIONS :

N°000918 → Formations théoriques aux technologies Microsoft Windows Server 2012. Considérant qu'en raison de la complexité de l'organisation de l'infrastructure et des techniques employées, la société GIGALAN domiciliée à Béziers, est la seule entreprise en mesure de réaliser la prestation sans interrompre le système informatique de la CAHM pour un montant de 15 493.80 € HT et de 38 292,75 € HT.

N°000919 → Convention de formation avec le CNFPT : la CAHM a passé avec le CNFPT deux conventions pour la formation de plusieurs agents de la collectivité pour un montant de 300 et 1 800 € TTC.

N°000922 → Convention de mise à disposition de bouteilles de gaz industriel pour le service technique des champs blancs de la CAHM : renouvellement de celle-ci qui est arrivée à terme le 31 août 2014 avec la société LINDE France SA domiciliée à Saint Priest pour un montant annuel de 620,63 € HT.

N°000925 → Annule et remplace la décision n°2014000865 : convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'organisme de formation AFLIM. Ce stage a permis à Mme VIALA Amandine de se préparer à l'examen du TOEIC (langue anglaise) ainsi qu'à son inscription pour un montant total de 1 100 € net.

N°000926 → Instauration d'une convention de servitude de passage de canalisation publique d'eau potable sur des terrains privés avec le SIAE des communes du bas Languedoc : dans le cadre de ses missions le SIAE situé à Marseillan a eu besoin d'implanter des ouvrages d'eau potable par le biais de canalisation, étant donné que pour réaliser ces travaux le syndicat devait passer sur des terrains appartenant à la CAHM. Une convention de servitude de passage a donc été instaurée pour un euro symbolique.

N°000930 → Convention de formation pour le logiciel SUIPI avec la société ARTSOFT domiciliée à Gouvenres. Considérant qu'un nouvel agent a intégré le service protocole et que ce dernier a été formé au logiciel pendant une demi-journée le coût de la formation s'est élevé à la somme de 475 € HT.

N°000935 → Convention de formation avec l'organisme EA ECO ENTREPRISES : considérant que dans le cadre de la formation continue, Mme DRAI a suivi une formation qui lui permis d'acquérir une meilleure planification et intégration des notions d'ERC dans les chantiers. Le coût de ce stage s'est élevé à la somme de 990 € HT.

N°000938 → Conventions de formations professionnelles avec les entreprises WEKA et EFE : considérant que dans le cadre de la formation continue le service marchés publics a suivi une formation sur Paris ce qui leur a permis de perfectionner les bases juridiques des marchés publics. Le coût de la formation s'est élevé à la somme de 3 644 € HT.

BAUX COMMERCIAUX

N°000910 → Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec Valérie CAMPAGNOLA, créatrice de bougies artisanales, pour un local situé 37 rue de l'amour à Agde, pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} août 2014.

N°000911 → Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec Valérie CAMPAGNOLA, créatrice de bougies artisanales, pour un local situé 24 rue de l'amour à Agde, pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} août 2014.

N°000931 → Avenant à la convention d'occupation précaire passée avec M. et Mme CABASSUT domicilié à Vias. Considérant que l'association est restée plus longtemps dans le local situé 14, rue de l'amour, un avenant de prolongation de la durée a été passé avec le propriétaire des lieux.

ADHESION

N°000909 → Adhésion de la CAHM à différents organismes pour l'année 2014 : de renouveler pour 2014 les adhésions auprès de l'association **SYNERSUD** pour une cotisation de 400 €, cette dernière a pour objectif principal d'aider à la création et au développement des entreprises innovantes en Languedoc-Roussillon et la Fédération Française de Cyclisme pour une cotisation de 800 €, considérant que la CAHM est labellisé site VTT/FFC elle doit adhérer chaque année à cette association.

N°000932 → Adhésion à l'association départementale des communes forestières du département de l'Hérault : la CAHM a souhaité adhérer à cette association afin de développer l'utilisation du bois comme énergie dans ses établissements. La cotisation s'élève à la somme de 2 898,50 €.

Les membres du Conseil communautaires sont amenés à prendre acte des décisions prises par monsieur le Président, en application du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 001556

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Administration générale
Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement
des Assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra les prochaines séances du Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite aux propositions de monsieur Yann LLOPIS, Maire de Montagnac et monsieur Gilles D'ETTORE, Maire d'Agde pour les Conseils communautaires du mois d'avril 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*


DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **MONTAGNAC** le lieu de la prochaine séance de l'exercice 2015 (date prévisionnelle le mardi 7 avril 2015) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

- **DE FIXER** sur la commune d'**AGDE** le lieu de la prochaine séance de l'exercice 2015 (date prévisionnelle le lundi 14 avril 2015) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 44

Date de convocation :

Lundi 2 Février 2015

Affichage effectué le :

13-02-2015

OBJET :

Association Florensacoise
de Tambourin :
attribution de subvention
exceptionnelle pour le Tournoi
Jean-Lou FORNAIRON 2015

N° 001557

Question diverse

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : Finance
Rubrique dématérialisation : Subventions
accordées par les EPCI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 9 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à VIAS (salle de Diffusion de spectacles), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, MM. Christian THERON, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Mme Claire LEVACHER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** MM. Yann LLOPIS, Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés représentés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Haude VIGNERON * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD représenté par M. Alain RYBAUX.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Chantal GUILHOU donne pouvoir à M. Sébastien FREY, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD donne pouvoir à M. Yann LLOPIS * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE donne pouvoir à M. Jean-Marie AT.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que monsieur Laurent AMET, Président de l'Association Florensacoise de Tambourin a sollicité la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les soutenir financièrement dans le cadre de l'organisation du Tournoi international de jeunes de tambourin à Florensac les 6, 7 et 8 février 2015.

L'association Florensacoise de Tambourin organise depuis 12 ans maintenant ce *Tournoi international Jean Lou FORNAIRON* en l'honneur du joueur d'exception. Ce Tournoi qui s'adresse aux plus petits dès 6 ans jusqu'à 15 ans a toujours été un tournoi incontournable chez les enfants lors de la saison de tambourin en salle regroupant des équipes étrangères (espagnoles, italiennes) et de d'autres départements et régions permettant ainsi aux éducateurs de l'école de tambourin de se rendre compte pendant cette manifestation des résultats et de l'engagement de ces jeunes joueurs tout au long de l'année en participant ainsi à des matchs de haut niveau.

Par conséquent, dans le cadre des actions de la Communauté d'agglomération en matière de développement des animations autour du Tambourin, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 700,00 € à l'Association Florensacoise de Tambourin afin de promouvoir ainsi le jeu de Balle au Tambourin, sport emblématique du Languedoc-Roussillon.

Dans le cadre de la promotion et du développement du sport Tambourin sur notre territoire, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur cette attribution de subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention de 700,00 € à l'Association Florensacoise de Tambourin dans le cadre de du Tournoi international Jean Lou FORNAIRON 2015 ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement au Chapitre 65 article 6574 sur le Budget 2015 de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VIAS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE